



Animation sportive départementale : stages d'été

A la suite des déclarations gouvernementales, le Département a décidé de proposer une offre estivale, dans des conditions optimales d'un point de vue sanitaire et éducatif. Ainsi, les activités auront lieu sur des demi-journées, encadrées par un professionnel.

Publié le 02 juillet 2020



Les parents des enfants jouent un rôle essentiel dans la pratique des activités de l'animation sportive, afin que celles-ci se déroulent le mieux possible :

- Prendre la température des enfants avant le départ pour l'activité. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8 degrés ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'activité;
- Rappeler les gestes barrières aux enfants;
- Respecter les règles de distanciation en arrivant sur le site de l'activité;
- Respecter impérativement les lieux et horaires de rendez-vous;
- Limiter le nombre de personnes lors de votre venue sur le site de l'activité (un seul adulte est autorisé à accompagner l'enfant);
- Prévoir obligatoirement une gourde d'eau, un paquet de mouchoirs et un masque;



Les enfants doivent arriver en tenue de sport.

En cas de symptômes d'un enfant ou d'un encadrant, un dispositif est mis en place : [le protocole sanitaire spécifique](#) , que nous vous demandons de respecter impérativement en règle générale.

Il ne sera pas possible de pique-niquer sur place.

Le Département est responsable des adhérents uniquement sur les horaires de l'activité.



[Rechercher un stage en cliquant ici.](#) 

Pas encore adhérent à l'animation sportive départementale ?

Munissez-vous de votre déclaration de revenus pour [calculer votre barème](#) , et connaître le tarif de votre adhésion annuelle.



Pour toute question concernant votre inscription, vous pouvez joindre les équipes du Département au **02 40 99 15 15**, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

